

Image not found or type unknown



Donations Familiales rappel fiscal

Par **benar**, le **02/07/2018** à **15:52**

Bonjour

Mon épouse et moi-même souhaitons faire donation avec réserve usufruit à nos deux enfant de biens immobiliers et utiliser l'abattement de 100K€ par parents

En cas de décès avant 15 ans doit-on rappeler cette donation pour sa valeur en nue-propiété ou sa valeur en pleine propriété à la datte de la donation ou de la succession et ensuite utiliser à nouveau l'abattement (remettre les compteurs à zero)

Merci